

Les perturbations postales et les postes militaires pendant les événements de l'Indépendance du Congo

Par Daniel Goffin

Le 30 juin 1960, la Belgique ayant accordé au Congo l'indépendance totale, prévoit néanmoins le maintien provisoire de quelques troupes dans les bases de KAMINA au Katanga et KITONA-BANANE dans le Bas-Congo. Il est prévu qu'un statut devrait faire l'objet d'arrangements ultérieurs. Cependant, les responsables du nouvel Etat ne s'étant pas montrés à la hauteur de leur tâche, la révolte, le pillage et les assassinats ne tardèrent pas à ensanglanter les campagnes du Congo, tandis que la Force Publique qui constituait l'ossature de la colonie et sur laquelle le pouvoir comptait s'appuyer, se mutinait à son tour, plongeant ainsi tout le pays dans la terreur et l'anarchie la plus complète.

Dès le 4 juillet, des colons blancs ayant été molestés et des scènes de violence s'étant produites, l'exode des colons pris de panique commence, chacun essayant de gagner avec les moyens dont il dispose les gares ou les aérodromes.

Comme une mauvaise nouvelle n'est jamais unique, les services publics cessent petits à petits de fonctionner, la poste privant ainsi les usagers d'envoyer ou de recevoir des nouvelles.

Les correspondances s'entassent dans les bureaux dans l'attente de jours meilleurs.

Tandis que dans certaines localités, le personnel noir resté au poste, macule les enveloppes de slogans (certains courriers seront acheminés plus tard, d'autres seront détruits) apposés au composteur ou au moyen de cachets grossièrement taillés dans du bois comme :

CONGO LIBRE
INDEPENDANCE
UNITE
PLUS MAITRE ICI

Dans d'autres bureaux le personnel blanc qui n'a pas abandonné ses fonctions fait confectionner et coller sur les lettres des étiquettes dactylographiées portant la mention:

TRANSMISSION RETARDEE POUR DIFFICULTE D'ACHEMINEMENT

Quelques bureaux continuant à fonctionner plus ou moins par l'impulsion acquise, des sacs de courrier normalement oblitérés sont transportés jusqu'aux aérodromes à l'effet d'être pris en charge par les avions qui participaient au pont aérien.

Malheureusement, ceux-ci ne pouvant les embarquer, les réfugiés ayant priorité et occupant jusqu'aux cales à marchandises, les sacs postaux s'entassent et restent en souffrance dans plusieurs localités où les soldats Congolais les pillent et y mettent le feu.

Les correspondances ne cessèrent pas pour autant d'arriver dans les bureaux des villes, venant de l'intérieur et notamment des postes de brousse où les colons enfermés chez eux et ne pouvant se rendre dans les centres sans s'exposer aux injures et aux sévices, confiaient leurs lettres à des personnes restées fidèles. Ceux-ci étaient chargés de remettre le courrier soit au bureau de poste le plus proche encore en fonction, soit à des blancs ayant réussi à gagner des lieux d'embarquement.

Les Congolâtres

Ces lettres, souvent sans affranchissement faute de timbres, étaient alors emportées par ces réfugiés qui les postaient à leur arrivée à Bruxelles ou les remettaient au personnel de la Sabena ou des autres compagnies venues au secours de la population blanche.

Ces lettres portaient l'une des mentions suivantes :

DEPOSEZ A LA BOITE EN BELGIQUE S.V.P.

FAITES SUIVRE S.V.P.

AUX BONS SOINS SABENA

AUX BONS SOINS DES MEMBRES DES EQUIPAGES DES AVIONS DE LA SABENA
POSTER A BRUXELLES S.V.P.

Devant l'afflux de ces correspondances, une boîte est placée à l'aérodrome de Léopoldville dans laquelle les lettres peuvent être déposées, le personnel des avions la vidant avant leur départ.

Pour justifier de leur prise en charge bénévole, ces lettres sont revêtues d'une griffe de 67 mm frappée en rouge et portant l'inscription : AERODROME N'DJILI.

Arrivées à Bruxelles, elles sont déposées à la poste après avoir été affranchies avec des timbres belges ou sans l'avoir été, ce qui, dès lors, donna lieu à une taxe de 6 Fr. à l'arrivée.

Des lettres sont également confiées à des réfugiés qui cherchent à gagner le Congo Français en traversant le fleuve à Léopoldville, ou qui se joignent aux longues caravanes de voitures qui essayent de gagner la frontière de l'Angola.

Les correspondances dont ils se chargent sont déposées dans les bureaux de poste après avoir été affranchies avec des timbres de ces pays respectifs.

Parfois encore, embarqués à bord du premier avion venu qui pouvait les prendre, ces réfugiés arrivent dans d'autres pays plus éloignés et dont dès lors les lettres portent les timbres.

C'est le cas de lettres ayant été postées en Afrique du Sud, au Dahomey ou au Togo.

Ces lettres, pour présenter un intérêt historique, doivent évidemment porter des cachets dont les dates se rapportent à celles de ses événements dont elles découlent; c'est à dire pendant le mois de juillet 1960.

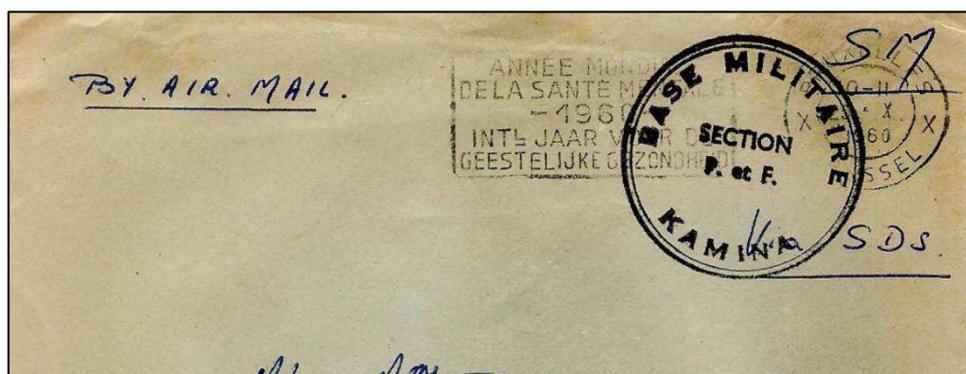
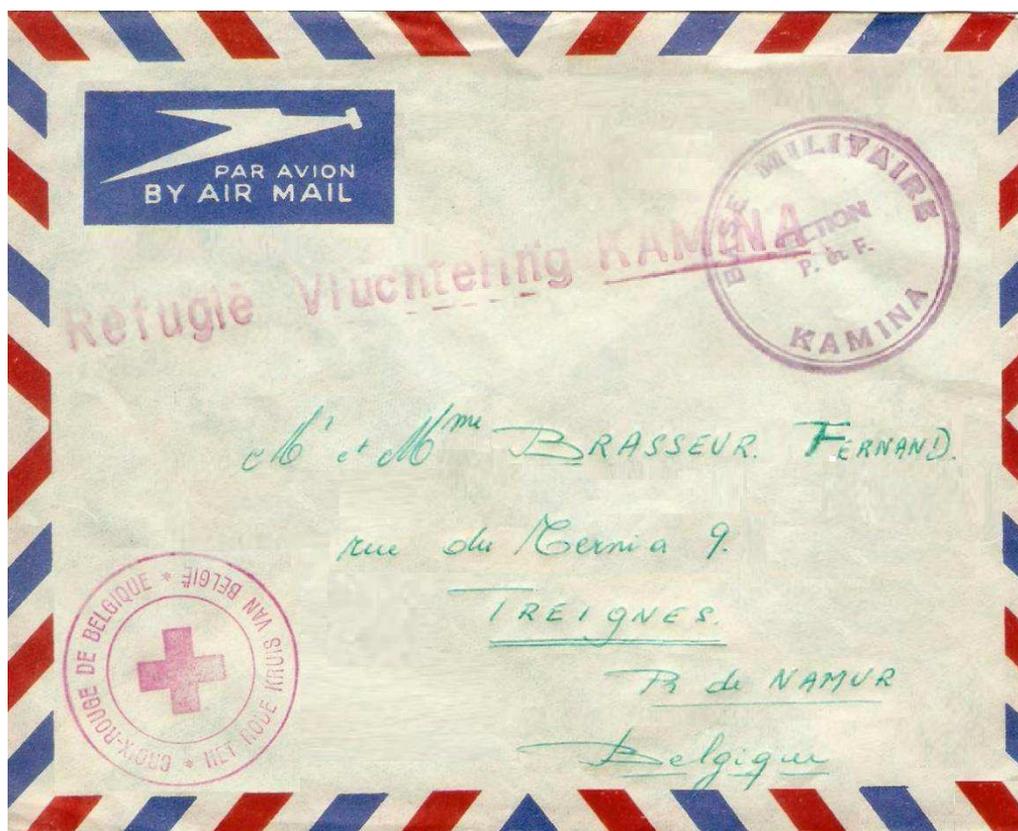
Le Force Publique se mutine en juillet et provoque la panique parmi les familles européennes, celle-ci se réfugient à la base de Kamina en vue d'un rapatriement vers l'Europe et surtout parce qu'ils se sentent en sécurité parmi les régiments venus de Belgique.

En effet, dès le 8 juillet, la Belgique se devant de protéger la vie de ses nationaux dans l'ex-Congo belge, y envoie les premiers éléments d'un corps expéditionnaire composé essentiellement de volontaires recrutés dans toutes les armes stationnées en Belgique et F.B.A.

Cette unité arrive le 9 au Ruanda-Urundi où elle désarme des pelotons mutinés de la Force Publique, ainsi que la gendarmerie de l'Urundi. A partir de cette date, la franchise postale est décrétée pour les correspondances en provenance ou à destination des troupes belges en Afrique.

Le courrier des réfugiés fut acheminé par les soins de l'armée qui y apposa une griffe en rouge « Réfugié Vluchteling Kamina » ainsi qu'un cachet militaire d'un diamètre de 4 cm en rouge ou en noir « Base militaire Kamina – Section P et F. »

Les Congolâtres



A l'arrivée en Belgique, le courrier était remis à la Poste de Bruxelles X qui l'oblitérait et se chargeait de sa distribution.

Le 9 juillet toujours, un détachement de para-commandos composé de la 1ère compagnie de marche du 1er Cycliste, est envoyé en avion à la base de KAMINA. Le 15, il est dépêché à KOLWEZI, et le 22 il prend part avec la compagnie Libération du 1er Guide, à l'opération sur le camp de la Force Publique de NZILOI où il a un tué et deux blessés.

A partir de ces événements, les départs de différentes unités du corps expéditionnaire vont se succéder.

Le 10 juillet : 13ème compagnie indépendante.
1ère compagnie du 12ème de Ligne.

Le 11 juillet : Compagnie du 1er Carabiniers.
5ème Bataillon de parachutistes

Le 13 juillet : Compagnie de marche d'artillerie.
Compagnie du 1^{er} Lanciers

Dès lors, chaque jour un autre contingent s'embarque.

Les Congolâtres

3ème Compagnie U.D.A., 13 et 16^{èmes} Compagnies Indépendantes, Compagnies de marche du 1^{er} Génie, du 4^{èmes} Génie, 3 et 4ème Cycliste, du 5^{ème} de Ligne, du 64^{ème} d'Artillerie, du Bataillon « Libération », de l'Ecole d'Artillerie Antiaérienne, 4^{ème} Bataillon Commando, et Compagnie du 1^{er} Grenadiers.



Mais la situation se dégradant de plus en plus, l'O.N.U. envoie au Congo des détachements prélevés dans les forces armées des Etats membres. Ces contingents se répartissaient comme suit lors de leur intervention (août 1960) :

| | | | | |
|----------|--------------|-----------------|-------|---|
| Canada | 2.412 hommes | Mali | 574 | “ |
| Egypte | | Maroc | 3.250 | “ |
| Ethiopie | 2.389 | Rép. Arabe Unie | 1.000 | “ |
| Ghana | 2.412 | Soudan | 390 | “ |
| Guinée | 741 | Suède | 628 | “ |
| Irlande | 1.317 | Tunisie | 2.427 | “ |
| Libéria | 225 | | | |

Durant toute la durée des opérations auxquelles participèrent les troupes belges, les postes civiles cessèrent de fonctionner, tout au moins à l'échelle du pays, car certaines régions de l'intérieur étant restées relativement calmes, et le départ des colons n'ayant pas encore tout désorganisé comme ce devait être le cas lorsque leur situation étant devenue intenable, ils furent contraints de s'en aller. Des bureaux continuèrent à former des courriers et à les acheminer vers les centres habituels où les événements les immobilisaient et les entassaient définitivement.

Le 19 juillet, la radio congolaise annonce que la poste fonctionne à nouveau.

Les lettres à destination de la Belgique doivent être déposées au comptoir et porter le nom et l'adresse de l'expéditeur, ce qui fait supposer que le contenu en sera examiné.

Bien que l'anarchie gagne à présent les régions de l'intérieur, le courrier qui n'a pas été pillé et incendié comme le fut le cas dans de nombreuses localités, commence peu à peu à être acheminé vers les bureaux centralisateurs et arrive à destination mais avec d'énormes retards et au compte-gouttes.

En outre, les enveloppes portent à nouveau des slogans divers apposés au tampon ou par tout autre moyen de fortune.

CONGO FORT
CONGO UNIS
LES TRAITRES DEHORS
VIVE CONFEDERATION

Le 18 août l'état de siège est proclamé dans tout le Congo (sauf le Katanga) et la censure est instaurée. Suivant les éléments recueillis, les correspondances sont ouvertes sous prétexte de contrôle et acheminées sans que les enveloppes aient été recollées.

Certaines personnes ont signalé avoir vu une griffe frappée sur le courrier et portant la marque « censure » en bleu-vert. Mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas retrouvé pareille marque.

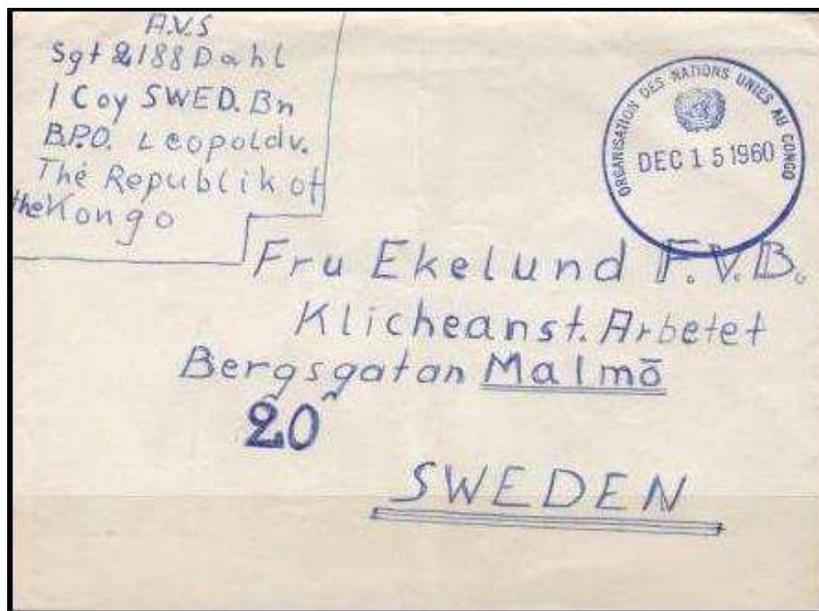
Les Congolâtres

Le même 18 août, un incident survenu à l'aérodrome de N'Djili (Léopoldville) où des officiers canadiens de l'O.N.U. sont battus à mort par des soldats noirs, donne prétexte à une nouvelle suspension des correspondances.

Le lendemain, la censure s'étend à certains bureaux du Ruanda-Urundi dans lesquels les lettres sont ouvertes et recollées au moyen de bandes de fortune, papier collant prélevé en marge de feuille de timbres et parfois confirmées par un paraphe, parfois, bandelettes de papier collées en long ou en travers, et même fermeture au moyen d'une agrafeuse.

Enfin, le Katanga s'étant séparé du Congo, cherche à obtenir son autonomie mais rencontre de grandes difficultés intérieures. Il instaure à son tour la censure le 25 août. Les lettres sont refermées au moyen de bandes blanches de plus ou moins 47 x 113 mm sur lesquelles une griffe est apposée et portant l'inscription « Sécurité du Katanga », cette censure est identifiée par une signature. Ces plis, très rares, sont malheureusement sujets à caution car très facilement fabriqués par des philatélistes peu scrupuleux.

Les contingents étrangers de l'O.N.U. envoyés au Congo durent bénéficier d'un système postal comparable dans les grandes lignes à celui qui avait été instauré lors de la guerre de Corée.



Il a été signalé avoir vu en provenance des troupes de l'O.N.U. au Congo, un cachet en provenance du Corps Suédois et un autre du Corps Irlandais.

Les Congolâtres

A l'époque, les U.S.A. assumaient le service postal dans tous les secteurs où les troupes en opérations relevaient de leur influence (Ethiopie, Thaïlande, Turquie etc...) tandis que celles du groupe britannique étaient desservies par les postes militaires anglaises (Canada, Nouvelle Zélande, Inde, Belgique, Luxembourg, etc. ...).

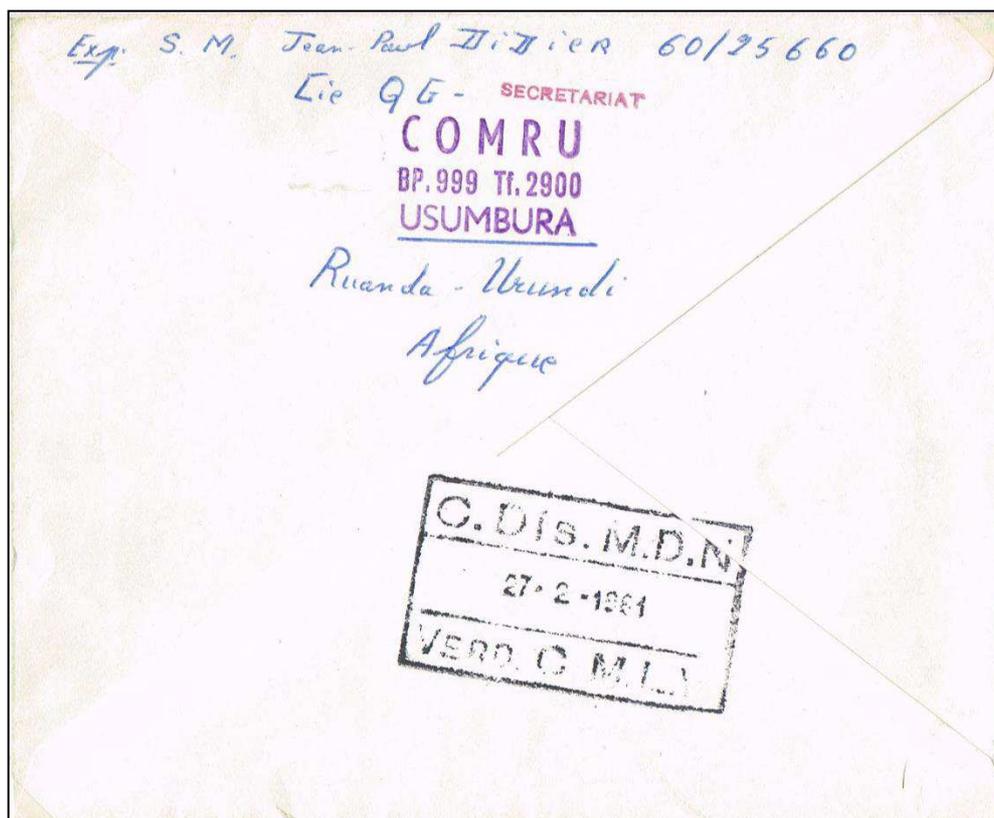
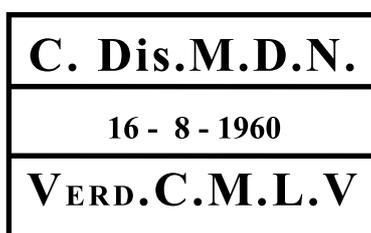
Cependant, afin de ménager la susceptibilité de chacun des pays, ceux-ci utilisaient un cachet à indicatif mais qui leur était propre.

Dans le Corps Expéditionnaire belge un cachet rectangulaire, à pont, fut utilisé au même type dans toutes les unités, et portant au-dessus :

C.Dis. M.D.N. c'est-à-dire : Centre Distribution Ministère Défense Nationale.

au centre, la date : Jour, Mois et Millésime en entier.

en dessous : Verd. C.M.L.V. soit : Verdeelingscentrum Ministerie Landsderdediging.



Il faut savoir qu'à partir du 11 juillet 1960, les lettres de militaires bénéficiant de la franchise de port devaient transiter par le Ministère de la Défense Nationale et être revêtu de ce cachet.

Ce cachet sera utilisé jusqu'en 1962 pour le courrier venant du Ruanda-Urundi.

Il est fréquemment timbré au dos des enveloppes, cependant on le rencontre aussi au recto, mais beaucoup plus rarement.

Les Congolâtres

| | | | | | |
|--------|--------|-----------|---|----|----|
| POSTES | -N.S.- | 29.6.1962 | E | IX | I) |
|--------|--------|-----------|---|----|----|

La présente N.S. remplace les N.S. E/IX/7 du 1.3.1962 et E/IX/16 du 7.6.1962.

EXPEDITION ET TRANSPORT DE LA CORRESPONDANCE

Correspondances à destination et en provenance des troupes métropolitaines belges en Afrique.

Les lettres dont le poids n'excède pas 50 g. et les cartes postales ordinaires expédiées à l'adresse des troupes métropolitaines belges en Afrique peuvent être expédiées en franchise de port.

L'adresse de ces correspondances doit comporter les indications suivantes :

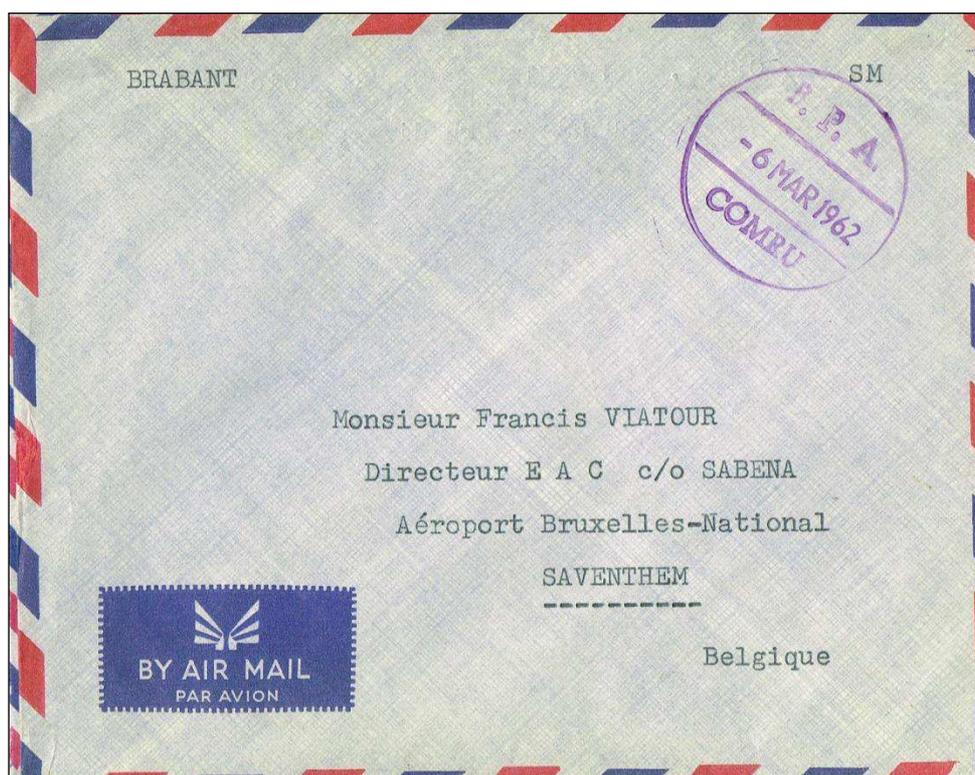
- Nom du destinataire;
- Dénomination complète de l'unité;
- "Troupes métropolitaines belges en Afrique, via S.D.S."

Les envois en question, recueillis dans le service, sont à diriger sur le bureau centralisateur de Bruxelles X qui les remet au service M.D.N/S.D.S.

Etant donné que le transport aérien de ces envois s'effectue par les moyens propres du Ministère de la Défense Nationale, ou à ses frais si les correspondances sont expédiées par la SABENA, il n'y a pas lieu de percevoir la surtaxe-avion.

Il en résulte que les envois, ne jouissant pas de la franchise militaire, doivent être affranchis complètement.

Un cachet rond avec la mention « B.P.A. – COMRU » a été utilisé pour les troupes et le courrier provenant du Ruanda-Urundi.



Epilogue :

Par la suite, au moment du rapatriement de ces troupes vers la Belgique, beaucoup d'officiers et de sous-officiers choisirent de rester au Katanga. Ils furent intégrés à la Gendarmerie Katangaise et devinrent plus tard malgré eux des mercenaires expulsés par l'O.N.U.

D'après un rapport de l'O.N.U. daté du 1 mai 1961, il y avait au Katanga des mercenaires de plus de 20 nationalités différentes parmi lesquels 450 belges, 72 Sud-Africains ou Rhodésiens et 54 Britanniques.

Sources :

- Belgaphil n°6 : Une oblitération mécanique remarquable sur la correspondance Belgique-Congo de 1960 – H. Caprasse et L. De Clercq.
- Le B.P.A./COMRU par Henri Smets
- Note de Service de la poste du 01.03.1962 (E/IX/7), 07.06.1962 (E/IX/16) et 29.06.1962 (E/IX/19)

Bizarreries ou tripotages philatéliques plus courriers/documents rares du Sud-Kasaï , Katanga et République populaire du Congo

Par Eric Bedoret

Remarque préliminaire : cet exposé n'a pas vocation d'être scientifique. Je ne m'attarderais pas non plus spécialement sur le respect du tarif appliqué par la poste sur les différents documents que je place à votre lecture, par contre ce sont souvent des documents rares si pas uniques.

Contexte : directement après la décolonisation, des tiraillements entre ethnies et politiques ont donné jour à des sécessions.

En principe les valeurs postales du Congo Belge ont été mises, officiellement, hors cours le 1er août 1960. Vite abrogée par manque d'approvisionnement de nouveaux timbres, beaucoup de documents postaux ont été affranchis, soit de façon mixte, soit au moyen de timbres-poste du Congo Belge et cela jusqu'en mai 1966.

Petit rappel :

- Sud-Kasaï : 08/08/1960 au 02/10/1961
- Katanga : 11/07/1960 au 15/01/1963
- République populaire du Congo : 05/08/1964 au 15/11/1964

Les timbres des sécessions: Une des premières choses que font les sécessionnistes est de « s'affirmer » via le courrier ----> l'objectif étant de faire une publicité facile de leur sécession par l'utilisation de timbres, timbres surchargés, cachets, oblitérations, utilisations des timbres taxes, appositions de vignettes, ...

Le modus operandi est toujours le même :

1°) récupérer les timbres abandonnés qui traînent dans les bureaux de poste appartenant au régime précédent.

2°) les surcharger avec leur « griffe » qui différencie le régime précédent de celui en place.

3°) si la sécession dure et le permet : émettre de nouveaux timbres du régime politique sécessionniste en place.